

**Groupe de Travail « Standard Paysages » de la
 COMMISSION des STANDARDS du CNIG du 27 Janvier 2023**

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Diagnostic et premières orientations

Ordre du jour :

| Période | Sujet | Intervenant |
|--|---|--|
| Ouverture | | |
| 09h00 – 09h30 | Accueil café | |
| 09h30 – 09h45 | Cadrage introductif sur le chantier national de refonte de la méthode atlas de paysages | DHUP (Dorine Laville et Emilie Fleury-Jägerschmidt) |
| 09h45 – 10h00 | Tour de table | Membres du GT |
| 10h00 – 10h15 | Considération générale d'un Standard | IGN (Dominique Laurent) |
| Restitution de la phase d'investigation (temps 1) | | |
| 10h15 – 11h | Présentation de la méthode d'investigation | IGN (Dominique Laurent) |
| 11h – 11h20 | Pause | |
| 11h20-13h00 | Propositions d'orientation du Standard Paysages et discussions | IGN (Dominique Laurent) Membres du GT |
| 13h00 - 14h00 | Repas à la cantine IGN | |
| Restitution de la phase d'investigation (temps 2) | | |
| 14h00 – 16h00 | Propositions d'orientation du Standard Paysages et discussions | IGN (Dominique Laurent) Membres du GT |
| 16h15 – 16h30 | Synthèse conclusive : ce que l'on acte, ce que l'on écarte, ce que l'on questionne Organisation du travail – prochaines étapes | IGN (Dominique Laurent) DHUP (Emilie Fleury-Jägerschmidt) |

| Date | Visa | Nom |
|------------|------------|-------------------|
| Relecture | 08/03/2023 | Les participants. |
| Validation | xx/03/2023 | Les animatrices |

Accès aux présentations disponibles sur <http://cnig.gouv.fr/gt-paysages-a25941.html>

| Participants - Organisme | |
|---|---|
| Emilie Fleury-Jägerschmidt, animatrice du GT | |
| Dominique Laurent, co-animatrice du GT | |
| Estelle Alleman, GéoPortail de l'Urbanisme (GPU), DGALN | Marion Courdoisy, Réseau des Grands Sites de France |
| Julia Golovanoff, PCE DGALN | Baptiste Gautier, Fédération nationale des SCOT |
| Florence Mottes, DRIEAT - Ile-de-France | Nicolas Sanaa, FPNRF |
| Marie-Lise Vautier, DRIEAT - Ile-de-France | Pascal Lambert, PNR Oise-Pays de France |
| Clément Bollinger, Agence CAUDEX | Françoise Avril, DREAL Normandie |
| Anne FAURE, Agence CAUDEX | Odile Schwerer, IGEDD |
| Julien Chapuis, communauté d'agglomération Riom-Limagne- Volcans | Céline Moquet, CAUE Val d'Oise |
| Noémie Vorger-Fabre, communauté d'agglomération Riom-Limagne- Volcans | Caroline Joigneau-Guesnon, IGN |
| | Gilles Tallier, ONF |
| | Julien Defenouillère, DREAL Normandie |

Prochains rendez-vous :

- Inter Ateliers en virtuel, mars 2023
- GT Standard Paysages, 20 avril 2023 (toute la journée en présentiel, salle TS12A, Tour Séquoia, La Défense)

Conclusions

La réunion a permis de dégager un consensus sur la modélisation des Unités paysagères, même si quelques points de détail restent à affiner. Les Unités paysagères doivent porter des informations de base (géométrie, nom, identifiant, lien vers l'atlas) et peuvent porter des informations de diagnostic (typologie, mots-clés, texte descriptif, image, altitude, population et densité). Il faut prévoir de tenir compte des Unités paysagères maritimes.

A priori, les autres échelles paysagères sont dans le périmètre du standard mais leur définition relève du GT Méthode. Le statut des sous unités paysagères est sujet à discussions.

Les dynamiques, les éléments de paysage et surtout les enjeux sont des sujets plus ouverts et beaucoup moins consensuels. Les discussions seront à poursuivre au sein du GT Standard et en lien avec le GT Méthode.

Il est également prévu d'inclure dans le modèle l'emprise de l'atlas (surtout pour porter des métadonnées) et les ressources liées (images). Une proposition de modélisation est attendue pour la prochaine réunion.

Le standard sur les données Paysages est innovant. Les tests prévus dans la phase d'élaboration du standard (été 2023) permettront un premier retour d'expérience. Les PNR, la région Normandie et l'ONF ont manifesté leur intérêt pour ces tests (engagement à confirmer). A plus long terme, il faudrait aussi prévoir une révision du Standard Paysages pour la prochaine génération d'atlas.

1. Standards

Voir présentation (Introduction Standard.pdf)

Remarques :

- **Contexte**

L'objet du groupe de travail, « GT Standard Paysages » est de créer le standard de données du paysage avec son guide d'utilisation. Son élaboration s'effectue à partir de la méthode atlas de paysages, ce qui implique l'articulation avec le GT Méthode, le volet « métier ». Ce standard sera livré avec la nouvelle méthode nationale des atlas de paysages. A terme, l'enjeu est que les producteurs de cette donnée standardisée, la verse dans un géoportail.

- **Objectif du standard**

Le principe est de mettre dans le standard le résultat (i.e. on ne s'occupe pas des données sources), il s'agit d'extraire de l'atlas ce qui peut être mis sous forme de données SIG, par exemple les UP, leurs caractéristiques, les enjeux, etc. Le standard doit contribuer à rendre diffusable et partageable la connaissance délivrée par l'atlas de paysages.

La méthode s'adresse aux gens du métier, à ceux qui font l'atlas alors que le standard s'adresse essentiellement à ceux qui utilisent l'atlas ; le standard doit permettre une lecture homogène.

- **Pérennité d'un standard**

La mise en œuvre du standard sera probablement itérative, il y aura des manques dans cette première version issue de ce GT. Ce standard sera innovant, il faudra expérimenter ce qui fonctionne, ce qui est adopté et prévoir un bilan et une révision à l'usage pour la prochaine génération d'atlas (clause de revoyure sur l'évolution du standard, à proposer au CNIG ultérieurement).

2. Besoins

Le GT Standard Paysage a identifié trois grandes catégories de besoin des acteurs du paysage :

- Faciliter la production de données paysages, mutualiser les efforts de production ;
- Centraliser les données ;
- Rendre les données paysages opérationnelles (documents d'urbanisme, projets d'aménagement).

Pour plus de détail, voir la présentation (diapos 9 à 20).

Discussion :

- Le standard atlas des paysages doit s'articuler avec les autres outils, comme les Observatoires Photographiques du Paysage (OPP).

- Il faut ajouter un groupe d'utilisateurs : l'autorité environnementale. Elle est très demandeuse d'une donnée harmonisée, à une échelle adaptée pour rendre ses avis.
- Les PNR peuvent être à cheval sur plusieurs régions (d'où un intérêt pour des données standardisées).
- L'interopérabilité entre échelles paysagères pose un enjeu de modélisation. Les unités ne sont pas les mêmes selon les échelles (départementale, régionale...). Préciser à quelle échelle chaque donnée doit être utilisée comme cela a été proposé lors du Cotech Méthodologie Atlas concernant les limites des unités paysagères ? Par exemple, le Géoportail de l'Urbanisme est à échelle infra-communale.
- L'évolution du paysage (ex : impact de l'éolien) peut générer de nouvelles données ; comment gérer leur publication ?
- Il y a des données très intéressantes provenant des enquêtes des sociologues ou du CREDOC (ex : pourcentage de matériaux locaux). Cela relève du GT Méthode et pas du GT Standard Paysage.
- Dans le SIG, permettre l'association d'une image avec une cartographie.
- Croiser ces travaux avec le standard PLU (mis en annexe).
- Permettre la mobilisation de la donnée paysage dans d'autres champs d'action, l'éolien par exemple. Est-ce que cela passe par la prise en compte des dynamiques ?

3. Les échelles de la connaissance

Le but est d'identifier les classes d'objets à mettre dans le standard. Une première famille est celle des entités paysagères (UP, sous-UP, ensembles paysagers, ...). La seconde famille est celle des éléments de paysage. Il faut aussi considérer la possibilité de modéliser l'emprise de l'atlas (départements, régions, ...).

Pour plus de détail, voir la présentation (diapos 21 à 33).

Discussion :

- **Données concernées**

La limite de ce qu'on met dans le standard est probablement entre ce qui a vocation à être diffusé, à être partagé ou non. D'après les entretiens, il y aurait un intérêt à publier les UP ou sous-UP des PNR alors que les sous-UP de l'ONF ou des PLUI sont juste à usage interne. Par contre, ces acteurs pourraient partager les éléments de paysage, des informations sur le patrimoine bâti ou naturel qu'on trouve dans les PLUI.

Un certain nombre de données sont harmonisées par les travaux de standardisation conduits par le CNIG, c'est très normé et encadré. Ces données peuvent alors être partagées par tous les producteurs /utilisateurs d'un standard qui favorise l'interopérabilité des données, comme pour les PLUI/PLU. Certains éléments (de paysage) sont déjà produits et doivent être repris dans la création du standard Paysages. Cette structure de standard du CNIG est à récupérer pour la réemployer dans nos travaux (surtout pour assurer l'interopérabilité avec les GeoPortails et le partage de données). Par exemple, le code de l'urbanisme cible des objets comme les arbres remarquables qui sont définis en donnée et peuvent être repris pour les éléments de paysages : enjeu normatif à intégrer. Idem pour l'inventaire du Patrimoine qui dispose de données réglementaires et non réglementaires (exemple du label d'architecture remarquable) qui se définissent à partir de Standards.

- **Publication des données**

- Il y aurait des atlas du patrimoine qui sont en cours de publication sur le Géoportail de l'Urbanisme.
- Il y a le risque de multiplier les données sur plusieurs sites, il faudrait aller vers une BD nationale.
- Pour le moment, il n'y a pas de projet d'une BD nationale des données paysage mais seulement un objectif de publication sur un GéoPortail. Cette publication demandera des actions supplémentaires (étude de besoins et leur faisabilité).
- On pourra ensuite obtenir cette connaissance nationale, par recollement, à partir de données publiées sur un GéoPortail
- Le standard est un préalable à la publication des données paysage sur un GéoPortail et à un éventuel projet de constitution d'une BD nationale
- Il faut bien distinguer les travaux actuels relatifs à ce qu'on met dans le standard (but de ce GT) et la question d'où et comment est centralisée et diffusée l'information.

- **Définition des niveaux d'entités paysagères**

- L'échelle paysagère pertinente est fonction des acteurs : les grands ensembles paysagers (en Essonne par exemple), les UP et les sous-UP (pour les grands sites notamment).
- Pour se dégager de cet enjeu d'échelles, peut-être que la solution est que l'UP soit appelée et portée à toutes les échelles ? Dans ce cas, quid des grandes structures paysagères et des entités paysagères ? De la sous-UP comme échelle infra ?
- La méthode actuelle mérite d'être précisée en la matière pour réussir à homogénéiser à l'échelle nationale. L'enjeu est de consolider la définition de l'UP, des échelles de paysages et de leur emboîtement.
- Il ne faut pas se baser sur la taille mais plutôt sur la précision avec laquelle chacun de ces groupes est défini. L'échelle de saisie de ces entités serait une information à fournir
- Le nombre d'UP par départements pourrait être un meilleur critère que la taille des UP ; cela permettrait de tenir compte de la différence entre les départements très urbains et les départements plus ruraux
- Il serait utile de renouer avec la toponymie pour œuvrer à la caractérisation des paysages : la toponymie peut influencer la définition des UP ; on lie certains noms à une échelle donnée. La toponymie peut-elle autoriser une échelle plus fine ? Sa simplification dans les années 50 a créé une perte d'information liée aux politiques de remembrements.
- Normalement, l'unité est l'entité la plus petite, le quark d'information => on ne devrait pas avoir de sous-UP

Décision : Proposition d'organiser un inter atelier sur la question des échelles, de leur emboîtement et à la définition des unités avec le GT Méthode.

- **Quels niveaux d'échelles paysagères dans le standard ?**

L'emboîtement en divers niveaux est déjà une information. Il ne faut pas se limiter à un seul niveau.

Le standard a vocation à contenir les différents niveaux d'entités paysagères existantes (à publier si on en dispose) car ce sont clairement des données géomatiques relatives au paysage.

Concernant la méthode, les UP constituent le découpage départemental de base. Le découpage en sous-UP est à considérer avec prudence car cela représente un travail supplémentaire, cela risque de faire exploser les coûts.

Les sous-UP qui auront été définies en dehors des atlas et donc hors cadre méthodologique risquent d'être hétérogènes. Faut-il inclure ce niveau supplémentaire dans le standard au risque de données hétérogènes ?

Décision : Conserver temporairement l'option ouverte des échelles paysagères pour la création du Standard indépendamment du périmètre de la méthode.

- **Éléments de paysage**

- Certains éléments de paysages existent déjà dans le Standard PLU, ces éléments doivent être remobilisés dans le Standard Paysages.
- La notion de qualité serait intéressante pour qualifier la « forêt », exemple « forêt de feuillus ». Cela permettrait également d'observer l'évolution des dynamiques dans le temps.
- Les interrogations portent sur la sélection (quels éléments prendre ?) et comment les saisir.
- Une source possible est la BD TOPO sur laquelle appliquer une sélection des objets ayant une valeur paysagère, les éléments remarquables. Il faut éviter une duplication des couches.
- Les éléments de paysage à protéger peuvent ensuite devenir des données règlementaires qui auront vocation à être sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Décision : le GT continue à travailler sur les classes proposées. Concernant les différents niveaux d'entités paysagères, le GT Standard attend les conclusions du GT Méthode.

4. Les UP – Informations de base

Il y a consensus sur le fait que les UP doivent avoir une géométrie, un nom et un identifiant. En supplément, il est envisageable de fournir la surface et le lien vers les communes et EPCI concernés.

Pour plus de détail, voir la présentation (diapos 34 à 52).

Discussion :

- **Couverture géographique : espace maritime ?**

- Faut-il prendre en compte l'espace maritime et les eaux intérieures ? Il y a des enjeux (ex : éolien en mer, suivi du trait de côte). C'est déjà dans les pratiques : il y des unités qui débordent ; pour la délimitation des sites, on intègre la partie maritime qui est visible de la côte.
- Quid des espaces sous-marins ?
- Il y a aussi des pratiques consistant à dessiner la terre depuis la mer et des OPP sur cette thématique.
- Ce serait à intégrer dans la définition des UP.
- Identifier la connaissance existante auprès du Conservatoire National du Littoral, des parcs naturels marins pour apprécier avec ce groupe d'acteurs la capacité d'incrémenter l'actualisation de la méthode atlas de paysages.

Décision : Cette proposition d'inclure les espaces maritimes, eaux intérieures et espace sous-marin est à verser à la réflexion de l'inter atelier du GT Méthode, son acceptation a peu d'impact sur le Standard.

- **Topologie et cohérence avec les découpages administratifs**

- La cohérence avec les limites urbaines n'est pas adaptée, ce serait trop réducteur. L'exemple de Riom-Limagne-Volcans correspond à un usage très spécifique.
- La délimitation des départements ne correspond pas toujours au découpage des anciens pays : par exemple l'Aubrac est à cheval sur 3 départements.

- Faut-il inclure le découpage administratif dans le standard ou bien, à l'usage lors de futurs affichages, convoquer les couches administratives dans un GéoPortail ?

- **Imprécision des limites**

- Pour les bio-corridors, on a testé la combinaison polygone + limites : cela fonctionne plutôt bien, ça a permis de distinguer les limites fermées ou ouvertes.
- Il faut pouvoir utiliser des représentations graphiques différentes (pointillés, zigzags, limite ouverte, fermée, etc.) selon la précision de la limite. Cette proposition pourrait concerner aussi les franges et leur représentation.
- La limite peut-être seulement sur une partie de l'UP et pas sur tout le périmètre du polygone.
- La nature de la limite est à qualifier (crête, montagne, etc.).
- La géomorphologie est super-importante en première lecture du paysage. Le trait de côte, les lignes de crêtes ou au contraire les limites de vallées sont souvent les limites des UP. Dans la réalisation de l'atlas, il s'agit d'une interprétation car la donnée source n'existe pas sous cette forme.
- Plusieurs façons de documenter l'imprécision de la limite sont proposées ; les tests peuvent servir à expérimenter et à décider de la meilleure solution. Les PNR ont une mission d'expérimentation et pourraient contribuer au test du standard.
- Documenter l'échelle de saisie est aussi une solution, mais c'est une information à mettre plutôt sur l'emprise de l'atlas.

- **Surface**

Il y a accord des participants pour inclure cette information dans le standard.

- **Lien vers les communes et les EPCI**

Il ne s'agit pas de découper les UP par les limites administratives ; c'est une simple entrée pour des recherches plus faciles.

Une autre solution serait d'avoir une table à part indiquant les correspondances entre unités paysagères et unités administratives ; on pourrait ajouter le pourcentage de commune concernée par l'UP.

Cette table serait plus utile, plus pratique qu'un attribut en dur dans les données SIG ; elle serait à construire lors de la réalisation de l'atlas. Elle sera à tester.

Décision : Pour que la donnée soit opérationnelle, le lien UP vers les communes et EPCI se fera en dehors du modèle de données du standard, via une table de correspondance. Les autres propositions sont acceptées. Il reste à affiner la modélisation des limites d'UP (documenter leur nature et leur imprécision).

5. Les UP – informations de diagnostic

Voir présentation (diapos 53 à 77)

Typologie

Il est proposé 2 attributs, l'un pour la typologie nationale (très généraliste) et l'autre pour la typologie locale.

Discussion :

- **Principe des 2 attributs**

- Avoir une typologie nationale et une typologie locale qui précise.
- Dans le GPU, on a un libellé national et un champ local, ça fonctionne bien. Il y a intérêt de reprendre cette double classification pour le standard Paysage

- **Typologie nationale**
- On peut avoir des UP qui sont à la fois urbanisées et en montagne.
- Il serait possible d'avoir une caractérisation par une notion géographique (cote, massif, vallée...) et par une notion d'occupation du sol. Mais vaut-il mieux 2 listes séparées ou une liste combinant ces 2 notions ?
- La première est à créer, la seconde notion existe au moins de façon basique pour l'occupation des sols (urbain, agricole, naturel). Cela risque d'être plus difficile de trouver une classification commune basée sur le relief : le diagnostic a fait apparaître des choix différents.
- Concernant l'occupation du sol
 - On pourrait avoir une maille plus fine, par exemple distinguer urbain et péri-urbain ou vignes / bocages / open-field pour les espaces agricoles.
 - La base de données et la classification Corine Land Cover (CLC) sont à regarder de plus près pour alimenter nos débats.
 - On pourrait aller plus finement sur l'occupation des sols, au moins autant que le GPU.
- Il vaut mieux rester « light » : le but n'est pas de caractériser l'UP mais d'avoir des critères simples pour permettre des recherches, il faut une classification simple pour pouvoir classer sans difficulté les UP existantes.
- Point de vigilance : éviter de complexifier un système, conserver l'existant des 3 classifications de l'occupation des sols.
- Utilisation de ces mots clés (valeurs de la typologie) pour la mise en ligne des Atlas

Décision :

- Principe d'un libellé national et d'un champ local approuvé, le contenu reste à préciser.
- Proposer une classification nationale à 2 attributs, l'un basé sur le relief, l'autre sur l'occupation du sol.

Qualification des UP

Le diagnostic a fait apparaître que la qualification des UP n'était pas pratiquée et que cette non-pratique était argumentée.

Discussion :

- Si on qualifie des UP en paysage dégradé, il y a un risque d'installer les infrastructures dont personne ne veut dans la « France moche »
- C'est questionnable : il existe des zones qui sont vraiment dégradées : entrée d'Orléans, toute la Beauce (sols pollués)
- Cette qualification n'apporte pas assez de nuances, et risque même d'être contre-productive. Il est préférable de transcrire la qualification des UP en termes d'enjeux.

Décision : ce point ressort surtout du GT Méthode.

Informations factuelles

Il est proposé de fournir l'altitude minimale, l'altitude maximale, la population et la densité.

Discussion :

- La densité est plus importante que la population.

- Le travail de calcul à l'UP est renvoyé à la méthode.

Décision : laisser les 4 attributs (faciles à fournir) proposés dans le modèle. L'expérimentation et la pratique montreront s'ils sont utiles ou non.

Mots-clés

Il est proposé des mots-clés pour caractériser les UP. Un thesaurus commun semble ambitieux pour la première version du standard.

Discussion :

- Un système de thesaurus commun est très puissant, cela permet de qualifier, de rechercher, de cartographier.
- Il faut partir de thesaurus existants (ex : sur les photos, sur le patrimoine). Pour qu'un thesaurus soit utile, il faut qu'il soit proche de la thématique paysage sinon on risque d'avoir à la fois beaucoup de termes inutiles et d'autres manquants. (Cf. en annexe la liste des vocabulaires du paysage communiqué par Odile Schwerer)
- Les travaux peuvent prévoir une liste fermée et une liste ouverte, respectivement pour un champ national et un champ local plus ouvert qui colle bien au vocabulaire du terroir.
- Utilisation de ces mots clés pour la mise en ligne des Atlas (intérêt pour le référencement du site Internet).
- Il faut faire attention du point de vue méthodologique : c'est le texte descriptif de l'UP dans l'atlas qui doit être la source des mots-clés (et pas le thesaurus).
- Pour le modèle de données du paysage, une code liste et un thesaurus ont la même fonction : fournir la liste de valeurs possibles d'un attribut. En général, une code liste comprend un petit nombre de valeurs et est définie dans le modèle de données. En cas de grand nombre de valeurs possibles, ce serait difficile à définir et à gérer dans le modèle ; c'est pourquoi il est préférable d'utiliser un thesaurus (vocabulaire existant) et de se contenter de le référencer.

Décision : Continuer à travailler sur le sujet. Evaluer la pertinence des thesaurus existants.

Images

Il est proposé d'associer quelques images représentatives de l'UP.

Discussion :

- Il faut distinguer image représentative et ressources associées.
- Il faut aussi prévoir le lien vers les OPP.

Décision : La proposition d'un attribut « image » est acceptée.

6. Les dynamiques et les enjeux

Voir présentation (diapos 78 à 86)

Dynamiques

Il est proposé de mettre les informations de dynamique au niveau des UP, selon l'exemple de Géo Bretagne, présenté lors de la première réunion du GT. Une typologie nationale impérative ne paraît pas possible mais le GT pourrait proposer une liste indicative, avec les exemples les plus fréquents.

Discussion :

- La date est importante. Il faut dater à chaque actualisation de la dynamique.
- Quelle est l'utilité des dynamiques ? Les dynamiques sont le point de départ pour décider de stratégies nationales ou locales ; la dynamique peut orienter la politique.

Décision : Pas d'opposition. Continuer à travailler sur le sujet (liste indicative).

Enjeux

Il est proposé de mettre les enjeux sur les éléments de paysage avec une classification simple (protection / valorisation / réhabilitation).

Discussion :

- Les enjeux ne concernent pas toujours de la conservation/protection.
- Il faut faire une couche à part. Les enjeux ne sont pas toujours portés par les éléments de paysage. Il n'y a pas beaucoup de recoupements, certaines zones à enjeux ne correspondent pas à des éléments (ex : coupure d'urbanisation).
- Il faut tenir compte de l'échelle. Il faut rester sur des enjeux au niveau des UP.
- Pour les objectifs de qualité paysagère, il y a besoin d'aller dans le PDF ; c'est peu adapté à la géomatique. Il s'agirait plutôt d'enjeux de type « préserver les cônes de vue ».

Décision : il n'y a clairement pas consensus sur la question des enjeux. Les discussions sont à poursuivre au sein du GT Standard et avec le GT Méthode.

7. Eléments de paysage

Il est proposé d'inclure dans le standard les éléments de paysage. Une typologie nationale impérative ne paraît pas possible mais le GT pourrait proposer une liste indicative, avec les exemples les plus fréquents.

Voir présentation (diapos 87 à 93)

Discussion :

- La représentation des éléments de paysage est fonction des types d'éléments, certains doivent apparaître sur les cartes de l'atlas (massif boisé, ripisylve...), d'autres seront difficiles à représenter sur les cartes de l'atlas mais le SIG permet de zoomer.
- Il faut tenir compte de la granulométrie et de ce que l'on peut parcourir.
- Les arbres isolés ne peuvent être représentés car le relevé n'existe pas, sauf de manière ponctuelle donc non représentative. Les éléments de type arbres isolés correspondent à une échelle qui ne peut pas être traitée dans un atlas. Il faudrait privilégier les structures paysagères plutôt que les éléments dans le standard.
- Il serait possible de récupérer des données dans les PLU mais est-ce que ça apporterait de la plus-value ? Il faut se concentrer sur les données à spécificités paysagères.
- Il faut veiller à ne pas passer à côté de l'objectif qui est de conférer une visée opérationnelle à la connaissance des paysages si celle-ci n'existe pas dans le PLU/PLU
- Placer les enjeux plutôt au niveau des structures paysagères => Prendre exemple sur l'échelle de la carte IGN au 25000^e
- Avoir une base de données issues par exemple de l'IGN qui soit la même pour tous (un kit de début) et qui permette à tous de partir de la même base : points de vue, routes remarquables, etc.

Décision : poursuivre les travaux et discussions en lien avec les enjeux.

8. Autres et conclusions

Il est question des perceptions, de la mise à jour et des ressources images.

Voir présentation (diapos 94 à 102).

Discussion :

- Les perceptions servent à justifier certains choix mais restent quelque chose de très subjectif. Une vue peut être appréciée par l'échantillon de personnes consultées mais on aurait peut-être des résultats différents avec un autre groupe d'habitants
- Une mise à jour des atlas et/ou des données paysage tous les 5 ans est impossible ; c'est déjà dur de tenir le rythme de 10 ans.
- Les données sur les communes ou EPCI bougent souvent. On peut avoir cette information une fois par an ; il faudra y penser pour mettre à jour la table de correspondance avec les UP.
- Que faut-il conserver et archiver quand il y a des changements ? Il faut garder l'historique des informations purement paysagères (UP, dynamiques ...) ; par contre, ce n'est pas utile de conserver les informations auxiliaires (population, lien vers les communes).
- Il est important d'inclure les supports photographiques, ce sera incitatif. Du multi-media est aussi à envisager. L'image est restrictive : par exemple, elle montre mal l'impact de la circulation routière.

Décision :

- Inclure les ressources (photos, images ...) dans le modèle.
- Inclure également les différentes dates de saisie ou mise à jour dans le modèle.